



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

	République française 2025/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 avril 2025

N° 2025-083	MEDIATHEQUES – Organisation de la Braderie 2025 et fixation des tarifs de vente
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 20 mars.*

Afin de garantir continuellement une offre et un service de qualité aux lecteurs, avec un ensemble de collections attractives et cohérentes, le réseau intercommunal des médiathèques est amené à retirer de ses rayonnages certains ouvrages pour mettre en valeur des collections disponibles et ainsi offrir des ressources régulièrement actualisées.

C’est ce que les professionnels du livre dénomment le désherbage, qui s’effectue en fonction notamment, de l’état physique du document, du nombre d’exemplaires, de la date d’édition, du nombre d’années écoulées sans prêt, de la valeur littéraire ou documentaire, de la qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ou de l’existence ou non de documents de substitution.

Pour illustration, ont été dés herbés des fonds du réseau LMV en 2024 :

- Désherbage de livres : 4,9 % du fonds ;
- Désherbage de CD : 19 % du fonds (très élevé en raison du projet de réaménagement de l’espace musique et cinéma de Cavaillon ; diminuer l’emprise de la collection physique pour permettre de développer les services sur place) ;
- Désherbage de DVD : 5,5 % du fonds (les DVD ne peuvent être vendus en braderie pour des raisons de droits d’auteurs).

Ces documents, ainsi retirés des collections, sont soustraits des inventaires et peuvent être licitement détruits ou vendus.

Dans ce cadre, le réseau des médiathèques LMV organise une braderie, **le 17 mai prochain de 10h à 16h, devant la médiathèque la Durance, à Cavaillon.**

Cet évènement a pour but de valoriser l’activité de désherbage autour d’un moment de médiation avec le public des médiathèques, mais il est aussi l’occasion de favoriser l’accès à la lecture, de resserrer les liens avec les usagers et de capter de nouveaux publics.

Pour concilier l’esprit d’une braderie, dont l’objectif est de permettre au public d’acquérir à un prix symbolique des documents destinés au pilon, avec les objectifs de développement durable poursuivis par l’Agglomération en vue de donner une seconde vie à des ouvrages voués à sortir des rayons du réseau, il est proposé de fixer à un euro le prix de vente d’un document.

A l’issue de cette braderie, les ouvrages qui n’auront pas été vendus seront récupérés par la librairie d’occasion Ammareal, qui se fournit notamment auprès des bibliothèques et associations dont elle revend en ligne les livres (dés herbés ou donnés) à prix accessibles.

Cette entreprise reverse une part du prix de vente à ses partenaires fournisseurs et une autre part à des organisations caritatives œuvrant dans le domaine de la lecture et de la lutte contre l’illettrisme.

Ce qui n’est pas vendu est donné, ce qui n’est pas donné est recyclé.

Près de 650 structures sont actuellement partenaires d’Ammareal : de nombreuses bibliothèques départementales (Calvados, Cantal, Essonne, Ardèche, Ardenne, Indre, Vaucluse, Haute-Corse), l’Université de la Sorbonne nouvelle Paris 3, de Strasbourg, de Nice, HEC, Universcience, le musée du Quai Branly, etc.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la désaffectation des ouvrages du fonds courant désherbés des collections en vue de l’organisation de la braderie 2025 ;
- **ADOpte** un prix unitaire et symbolique de 1 euro par document ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération et notamment les documents relatifs au partenariat avec Ammareal tel que décrit dans le présent rapport.

Cavaillon, le 7 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



